

Sylvie NAVARROT

Notaire

2, Avenue de la Gare
65240 ARREAU
(HAUTES-PYRENEES)
Tél : 05.62.98.60.04
Télécopie : 05.62.98.67.12
Email : sylvie.navarrot@notaires.fr

Adresser votre courrier
B.P. 3
65240 ARREAU

VENTE SPECHT/BOUSQUET EYCHENIE
1000636/DL/

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Sylvie NAVARROT Notaire à ARREAU (Hautes-Pyrénées), 2 Avenue de la Gare, le 27 août 2014 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Jean-Charles Marc Joseph **SPECHT**, employé de banque, demeurant à LUTILHOUS (65300) 726 voie Romaine, et Madame Alexandra Danielle Bernadette **FAGES**, secrétaire, son épouse, demeurant à LUTILHOUS (65300) 726 voie Romaine.
Monsieur est né à TARBES (65000), le 11 décembre 1975,
Madame est née à TOULOUSE (31000), le 5 janvier 1983.

Au profit de :

Monsieur Jean-Baptiste **BOUSQUET**, ambulancier, demeurant à LANNEMEZAN (65300) 110 rue des Ecoles appartement n°6.
Né à LANNEMEZAN (65300), le 9 juillet 1987.
Célibataire.

Madame Sarah **EYCHENIE**, infirmière, demeurant à LANNEMEZAN (65300) 110 rue des Ecoles appartement n°6.
Née à TOULOUSE (31000), le 20 juillet 1989.
Célibataire.

Quotités acquises :

Monsieur Jean-Baptiste **BOUSQUET** acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de la moitié indivise.

Madame Sarah **EYCHENIE** acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de l'autre moitié indivise.

DESIGNATION

A LUTILHOUS (HAUTES-PYRÉNÉES) 65300 726 Voie Romaine.
Une maison à usage d'habitation avec terrain

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE
Etude fermée le Samedi

BUREAU ANNEXE : RESIDENCE ARDOUNE 65170 SAINT-LARY-SOULAN

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 4 chemin de l'Ormeau - 65013 TARBES
IBAN FR44 4003 1000 0100 0014 5544 Z 47 - BIC CDCGFRPPXXX


Notaire

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	756	726 voie Romaine	00 ha 14 a 10 ca

Biens mobiliers

Divers meubles et objets mobiliers détaillés dans l'acte.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La vente a été conclue moyennant le prix de CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE EUROS (183.000,00 EUR).

Ce prix s'applique :

- Aux **Biens mobiliers** à concurrence de : NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (9.900,00 EUR),
- Au **BIEN immobilier** à concurrence de : CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT EUROS (173.100,00 EUR),

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A ARREAU (Hautes-Pyrénées) ,
LE 27 août 2014

Sylvie NAVARROT
NOTAIRE
65240 ARREAU